

**Contrat de location**  
**SALLE D'ANIMATION COMMUNALE**  
(Association / Particulier)

Réservation pour le : .....

**Entre :** Madame Le Maire de la commune de Précieux

**Et :** ASSOCIATION

ou

PARTICULIER :

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**n° de tél. :** ..... **@ :** .....

ci-après nommé « l'organisateur »

**Motif de réservation :**

Mariage       Anniversaire       autre : .....

Pour les associations :

- Nombre de réservations précédentes durant l'année civile : .....

**1 - Désignation des locaux**

- Salle principale, vestiaire, cuisine, hall, bar, toilettes

**2 - Nombre de personnes**

- 150 personnes maximum

**3 - Paiement**

- **Montant :** ..... € \*

*\*suivant tarifs en vigueur le jour de la location*

- **Acompte :** 100 €  
(Validation de la réservation)

- **Cautiion :** 1 000 €\*  
(Encaissée en cas de dommages éventuels des locaux)

**4 - Location de vaisselle**

OUI (0,90 €\* / pers.) / 0,90 €\* x ..... = ..... €

NON

**5 - Assurance**

Une attestation d'assurance « responsabilité civile » doit être fournie, couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux

**Les chèques et l'attestation d'assurance doivent être au nom de la personne qui réserve.**  
**Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC**

L'organisateur

- Reconnaît avoir pris connaissance des « conditions générales de sécurité » et des « informations générales », annexées au présent contrat indiquant notamment :
  - o les consignes générales de sécurité
  - o l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...)
  - o les itinéraires d'évacuation et des issues de secours
- Et s'engage à les appliquer.
  
- Reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. De même, si l'alarme n'a pas été réactivée, les dommages résultant d'un éventuel cambriolage seront à la charge de l'organisateur. Tout objet, vêtement... volé, perdu, oublié est sous l'entière responsabilité de l'organisateur.
  
- S'engage à occuper uniquement les locaux cités à l'article 1, et à remettre en état après usage tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

**RESPONSABILITE :**

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée l'entière responsabilité de l'organisateur. La présence de Madame le Maire, Monique REY ou des élus n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Le .....

Le Maire,  
Monique REY

Le .....

L'Organisateur  
Lu et Approuvé